



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, vendredi 24 avril 2020

COVID-19 : Le retrait de commande et la livraison restent possibles pendant le confinement

Pour lutter efficacement contre le Coronavirus Covid-19, les mesures sanitaires ont conduit à fermer certains commerces afin d'éviter les contacts physiques.

Suite à des interrogations, Louis Laugier, préfet de la Savoie, rappelle que les commerçants, artisans et indépendants peuvent poursuivre leur activité de vente sous la forme de l'achat à distance / retrait de commande et / ou de la livraison.

Ces deux modes de vente constituent un relais d'activité précieux pour les commerçants en cette période.

Afin de permettre à chacun de commander à distance et de retirer son achat (« *click & collect* »), il est rappelé que les déplacements des particuliers ayant pour objet le retrait d'un colis ou d'une commande sont autorisés au titre des « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité », quelle que soit la nature du bien.

Cette disposition concerne les activités de :

- vente en ligne et retrait de commande
- « point relais »

Quelque soit le mode de vente, les gestes barrières et les mesures de distanciation doivent être respectés.

Par ailleurs, afin de limiter encore davantage les contacts, le plafond du paiement sans contact sera relevé de 30 à 50 euros, le 11 mai prochain.